

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2022**

Membres élus présents : MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – MME DOITRAND-BERTHOLON – MM. DUCLOS-COLAS – DUMAS – FONTENAT – FRATTA – GALLET – MME JACOTY – MM. JOUSSEAU – LUGAND – MME MAULET – M. MONNET – MME PREVALET – MM. TOURNIER – VERNE – VIALLO

Membres associés présents : MM. DAVID – DE LOYNES D'ESTREES – MAITRE – MULLER – PIDOU - PIERROT

Intervention d'Agnès Bertillot, Trésorière

Conformément aux éléments transmis lors de la réunion du groupe régional des directeurs généraux sur l'état de la ressource fiscale, repris dans le cadre du Bureau de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes du 21 septembre 2022, les éléments budgétaires retenus pour 2022 confirment le montant de ressource fiscale attribué à notre Compagnie. Ces éléments prévoient donc que soit attribuée à la CCI de l'Ain une contribution pour 2022 qui devrait s'élever à 3 255 242 €. Cette contribution prend en compte l'affectation conditionnelle de TCCI liée à la réalisation d'objectifs, notamment issus du programme France Relance (et en particulier ceux du programme export).

Cette nouvelle répartition nécessite le vote d'un budget rectificatif pour l'exercice 2022 pour notre Compagnie. Le présent budget rectificatif intègre donc l'évolution de la ressource fiscale et les décisions modificatrices intervenues depuis le vote du budget primitif de l'exercice en cours.

1. LES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT



1.1. Les produits

Le montant de ressource fiscale est revu à la baisse par rapport au montant retenu pour l'élaboration du budget primitif en cours. Pour notre Compagnie, la ressource fiscale s'établit donc à 3 255 242 € (contre 3 257 411 €, montant inscrit au budget primitif 2022). Pour ce budget rectificatif, notre Compagnie enregistre donc une baisse limitée à 2 169 € de la contribution reçue.

1.2. Les charges

Depuis le vote du budget primitif pour l'exercice 2022, les dépenses complémentaires suivantes ont été décidées et/ou validées :

- les indemnités de licenciement consécutives aux suppressions de deux postes au sein du service entrepreneuriat pour le Centre de Formalités des entreprises : deux postes d'agent de formalités (assemblée générale du 23 mai 2022), pour un montant total (plan de formation inclus) de 174 013 € ;
- la révision des charges de fonctionnement liées à l'énergie (gaz et électricité), compte tenu du contexte de tensions sur les prix, pour un montant total en hausse de 30 000 € ;
- la révision du montage financier de la 8^{ème} enquête ménage dont le coût total est fixé à 109 953 € financé par des subventions à hauteur de 43 483 € (assemblée générale du 23 mai 2022) ;
- le recours à un prestataire externe pour un accompagnement de définition des valeurs communes à mettre en œuvre dans la réalisation de nos missions, en écho à la démarche stratégique nationale menée par CCI France, (Bureau du 11 juillet 2022), pour un montant de 23 760 € ;
- la création d'un poste d'employé administratif (niveau 2) en contrat à durée déterminée (CDD) au sein du service entrepreneuriat et du pôle commercial (missions de téléprospection), (assemblée générale du 23 mai 2022), et d'un poste d'archiviste (assistant niveau 3) rattaché également au sein du service entrepreneuriat et sous la supervision scientifique des Archives Départementales pour une mission d'archivage du fonds documentaire de la Chambre en contrat à durée déterminée (CDD) pour 6 mois (Bureau du 11 juillet 2022), tous deux pris sur les disponibilités budgétaires liées aux postes non pourvus lors de cet exercice.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2022**

2. LES OPERATIONS EN CAPITAL

Lors du Bureau du 7 mars 2022, l'opportunité de renforcer la participation au capital de la SICA de Béchanne (centre de sélection de volailles) a été abordée ; notre Compagnie détient moins de 4% du capital de cette SARL (soit 3 000 €). Toutefois, l'assemblée générale du Centre de Sélection n'a pas encore statué sur le montant et la forme de cette augmentation de capital. Notre Compagnie inscrit donc sur ce budget rectificatif, cette participation sur la base des échanges ayant eu lieu au sein du Conseil d'Administration, soit un montant de 60 000 €, financés sur fonds propres.

3. L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

3.1. Les Charges

Au lieu de 4 479 277 €, les charges s'élèvent donc à 4 787 003 €, conséquence principale des indemnités de licenciement liées à la suppression de deux postes :

	Exécuté 2021	Primitif 2022	Rectificatif 2022
Achats marchandises	10 078 €	5 200 €	5 200 €
Indemnités	-	-	-
Charges sociales	4 800 €	4 700 €	4 700 €
Achats et charges externes	4 058 146 €	3 939 983 €	4 247 709 €
Impôts et taxes	97 069 €	96 721 €	96 721 €
Dotation amort. provisions	327 229 €	291 536 €	291 536 €
Autres charges	95 601 €	138 637 €	138 637 €
Charges financières	149 119 €	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-
IS	-	2 500 €	2 500 €
Total des charges	4 750 042 €	4 479 277 €	4 787 003 €
Résultat bénéficiaire	126 900 €	241 193 €	-
Total général	4 876 942 €	4 720 470 €	4 787 003 €

3.2. Les produits

La révision du niveau de la ressource fiscale attribuée fixe le montant des produits à 4 716 784 €, générant un déficit d'exploitation de 70 219 € :

	Exécuté 2021	Primitif 2022	Rectificatif 2022
Ressource fiscale	3 503 905 €	3 257 411 €	3 255 242 €
Ventes	8 204 €	10 000 €	10 000 €
Production vendue	782 327 €	986 884 €	986 884 €
Subventions	429 111 €	443 675 €	442 158 €
Reprise sur provisions	111 585 €	-	-
Produits financiers	22 546 €	22 500 €	22 500 €
Produits exceptionnels	19 264 €	-	-
Total des produits	4 876 942 €	4 720 470 €	4 716 784 €
Résultat déficitaire	-	-	70 219 €
Total général	4 876 942 €	4 720 470 €	4 787 003 €

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2022**

3.3. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement reste à un niveau positif de 211 900 € :

	Exécuté 2021	Primitif 2022	Rectificatif 2022
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable cession	-	-	-
Dotation amort provisions	430 715 €	291 536 €	291 536 €
Résultat positif	126 900 €	241 193 €	-
Total augmentation	557 615 €	532 729 €	291 536 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Produits cession actif	-	-	-
Subventions virées au résultat	73 €	-	-
Reprise sur provisions	111 585 €	-	-
Résultat négatif	-	-	70 219 €
Total diminution	111 658 €	0 €	70 219 €
Capacité d'autofinancement	+445 957 €	+532 729 €	+221 317 €

3.4. Les opérations en capital

Malgré la dégradation du résultat et la participation à l'augmentation de capital de la SICA de Béchanne, le résultat budgétaire reste excédentaire de 6 400 € :

	Exécuté 2021	Primitif 2022	Rectificatif 2022
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	76 359 €	145 500 €	145 500 €
Immobilisations financières	-	-	60 000 €
Augmentation des stocks	-	-	-
Remboursement emprunts	2 104 €	-	-
Total des emplois	78 463 €	145 500 €	205 500 €
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	+445 957 €	+532 729 €	+221 317 €
Diminution des immos financ.	555 929 €	-	-
Diminution des stocks	615 €	-	-
Emprunts et dettes financières	5 407 €	-	-
Total des ressources	1 007 908 €	532 729 €	221 317 €
Prélèvement sur le fonds de roulement	-	-	-
Excédent sur le fonds de roulement	929 445 €	387 229 €	15 817 €

4. COMMISSION DES FINANCES

Il a été demandé à la commission des finances du 14 novembre 2022 d'émettre un avis sur le projet de budget rectificatif pour l'exercice 2022.

En l'absence de son Président, Monsieur David Soret, Monsieur Lionel Fratta, membre, donne lecture de cet avis.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2022**

La Commission des Finances s'est réunie le 14 novembre 2022 afin d'émettre un avis sur le budget rectificatif de l'année 2022.

"Après étude du dossier et échanges de vues, la Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le budget rectificatif de l'année 2022."

5. CONCLUSION

Ce budget rectificatif pour l'exercice 2022 intègre donc :

- la révision du montant de la ressource fiscale, à 3 255 242 €, soit une baisse de 2 169 €, et le réajustement de la subvention de la 8^{ème} enquête ménages, soit une baisse de 1 517 €,
- la prise en compte de charges de fonctionnement liées aux charges d'énergie (gaz et électricité) mais également au financement d'actions telles que la 8^{ème} enquête ménage ou l'accompagnement à la définition des valeurs communes à mettre en œuvre dans la réalisation de nos missions, en écho à la démarche stratégique nationale menée par CCI France, soit 133 713 €,
- le coût des licenciements mis en œuvre au sein du service entrepreneuriat, soit 174 013 €,

Ces décisions génèrent une hausse des charges de fonctionnement de 307 726 €, et une baisse des produits de fonctionnement pour un montant total de 3 686 €,

- la participation à l'augmentation du capital de la SICA de Béchanne, centre de sélection de volailles, élément stratégique important de la filière agro-alimentaire de l'Ain, pour un montant de 60 000 €.

Ces éléments conduisent donc à constater un résultat d'exploitation déficitaire de 70 219 €, en dégradation par rapport au budget primitif, conséquence principalement de l'intégration des coûts des licenciements liés à la suppression du Centre de Formalités des Entreprises. L'excédent budgétaire est obtenu pour un montant de 15 817 €, en couverture des investissements corporels et financiers (participation au capital de la SICA de Béchanne), conformément aux décisions prises lors des diverses assemblées générales.

Ce projet de budget rectificatif pour l'exercice 2022 et ses annexes budgétaires ont reçu un avis favorable de la Commission des finances du 14 novembre 2022.

Ce budget rectificatif pour l'exercice 2022 et ses annexes sont soumis :

- Pour avis à la CCI R Auvergne-Rhône-Alpes
- Pour délibération à l'Assemblée Générale du 28 novembre 2022.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2022**

L'Assemblée,

- vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Trésorière,
- vu l'avis de la Commission des Finances,
- après examen et échanges d'observations, et après avoir délibéré approuve le budget rectificatif 2022 ainsi présenté,
- et donne mandat au Président pour le présenter à l'approbation des services de Monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	34
- Nombre de Membres en exercice	34
- Nombre de Membres présents	18
- Nombre de voix pour	18
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frederic BORTOT
Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président



DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2022 – ANNEXE BUDGETAIRE**

A.1/ service général

Charges	Exécuté 2021	Primitif 2022	Rectificatif 2022
Achats marchandises	18 078 €	5 200 €	5 200 €
Salaires	-	-	-
Charges sociales	4 800 €	4 700 €	4 700 €
Achats et charges externes	3 194 840 €	3 232 738 €	3 530 464 €
Impôts et taxes	72 987 €	72 432 €	72 432 €
Dotations amort. et prov.	185 041 €	173 369 €	173 369 €
Concours financiers	101 139 €	86 040 €	86 040 €
Charges financières	149 119 €	-	-
Contributions versées aux services	479 755 €	143 705 €	153 705 €
Charges exceptionnelles	-	-	-
IS	-	2 500 €	2 500 €
Total des charges	4 205 759 €	3 720 684 €	4 028 410 €
Résultat bénéficiaire	217 680 €	310 473 €	-
Total général	4 423 439 €	4 031 157 €	4 028 410 €

Produits	Exécuté 2021	Primitif 2022	Rectificatif 2022
Ressource fiscale	3 503 905 €	3 257 411 €	3 255 242 €
Ventes	8 204 €	10 000 €	10 000 €
Production vendue	435 477 €	331 063 €	331 063 €
Subventions	364 969 €	379 213 €	377 696 €
Produits financiers	22 459 €	22 500 €	22 500 €
Autres produits et transfert de ch.	28 207 €	30 970 €	30 970 €
Reprise sur provisions	-	-	-
Produits exceptionnels	11 425 €	-	-
Total des produits	4 423 439 €	4 031 157 €	4 027 471 €
Résultat déficitaire	-	-	939 €
Total général	4 423 439 €	4 031 157 €	4 028 410 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2021	Primitif 2022	Rectificatif 2022
Eléments d'augmentation :			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	288 527 €	173 369 €	173 369 €
Résultat positif	217 680 €	310 473 €	-
Total augmentation	506 207 €	483 842 €	173 369 €
Eléments de diminution :			
Produits de cession des actifs	-	-	-
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	48 793 €	-	-
Déficit de l'exercice	-	-	939 €
Total diminution	48 793 €	0 €	939 €
Capacité d'autofinancement	+457 414 €	+483 842 €	+172 430 €

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2022 – ANNEXES BUDGETAIRES**

Opérations en capital	Exécuté 2021	Primitif 2022	Rectificatif 2022
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	56 039 €	70 000 €	70 000 €
Immobilisations financières	-	-	60 000 €
Remboursement des emprunts	-	-	-
Augmentation des stocks	-	-	-
Opérations interservices	28 633 €	26 613 €	26 613 €
Total des emplois	84 672 €	96 613 €	156 613 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+457 414 €	+483 842 €	+172 430 €
Cessions d'immobilisations	-	-	-
Diminution des stocks	615 €	-	-
Emprunts et dettes financières	556 087 €	-	-
Total des ressources	1 014 116 €	483 842 €	172 430 €
Prélèvement sur fds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	929 444 €	387 229 €	15 817 €

A.2/ Service formation

Charges	Exécuté 2021	Primitif 2022	Rectificatif 2022
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	818 498 €	659 428 €	669 428 €
Impôts et taxes	12 721 €	12 840 €	12 840 €
Dotations amort. et prov.	137 726 €	117 240 €	117 240 €
Concours financiers	-5 539 €	52 597 €	52 597 €
Charges financières	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	-	-	-
Total des charges	963 406 €	842 105 €	852 105 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	963 406 €	842 105 €	852 105 €

Produits	Exécuté 2021	Primitif 2022	Rectificatif 2022
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	289 902 €	586 698 €	586 698 €
Subventions	64 141 €	64 462 €	64 462 €
Reprise sur provisions	62 793 €	-	-
Produits financiers	87 €	-	-
Autres produits	-	-	-
Contributions reçues des services	479 755 €	143 705 €	153 705 €
Produits exceptionnels	6 939 €	-	-
Total des produits	903 617 €	794 865 €	804 865 €
Résultat déficitaire	59 789 €	47 240 €	47 240 €
Total général	963 406 €	842 105 €	852 105 €

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2022 – ANNEXE BUDGETAIRE**

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2021	Primitif 2022	Rectificatif 2022
Eléments d'augmentation :			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	137 726 €	117 240 €	117 240 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	137 726 €	117 240 €	117 240 €
Eléments de diminution :			
Subventions virées au résultat	73 €	-	-
Reprise sur provisions	62 793 €	-	-
Déficit de l'exercice	59 789 €	47 240 €	47 240 €
Total diminution	122 655 €	47 240 €	47 240 €
Capacité d'autofinancement	15 071 €	70 000 €	70 000 €

Opérations en capital	Exécuté 2021	Primitif 2022	Rectificatif 2022
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	20 320 €	70 000	70 000
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	-	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	20 320 €	70 000 €	70 000 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+15 071 €	+70 000 €	+70 000 €
Emprunts et dettes financières	5 249 €	-	-
Cession d'actifs	-	-	-
Total des ressources	20 320 €	70 000 €	70 000 €
Prélèvement sur fds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

A.3/ Service divers

Charges	Exécuté 2021	Primitif 2022	Rectificatif 2022
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	79 254 €	80 762 €	80 762 €
Impôts et taxes	11 361 €	11 449 €	11 449 €
Dotations amort. et prov.	4 462 €	927 €	927 €
Concours financiers	-	-	-
Intérêts des emprunts	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	-	-	-
Total des charges	95 077 €	93 138 €	93 138 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	95 077 €	93 138 €	93 138 €

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : **BUDGET RECTIFICATIF 2022 – ANNEXES BUDGETAIRES**

Produits	Exécuté 2021	Primitif 2022	Rectificatif 2022
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	56 948 €	69 123 €	69 123 €
Subventions	-	-	-
Reprise sur provisions	-	-	-
Autres produits	7 138 €	1 975 €	1 975 €
Produits financiers	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-
Total des produits	64 086 €	71 098 €	71 098 €
Résultat déficitaire	30 991 €	22 040 €	22 040 €
Total général	95 077 €	93 138 €	93 138 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2021	Primitif 2022	Rectificatif 2022
Eléments d'augmentation :			
Dotations amort. et prov.	4 462 €	927 €	927 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	4 462 €	927 €	927 €
Eléments de diminution :			
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	-	-	-
Déficit de l'exercice	30 991 €	22 040 €	22 040 €
Total diminution	30 991 €	22 040 €	22 040 €
Capacité d'autofinancement	-26 529 €	-21 113 €	-21 113 €

Opérations en capital	Exécuté 2021	Primitif 2022	Rectificatif 2022
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	5 500 €	5 500 €
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	2 104 €	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	2 104 €	5 500 €	5 500 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	-26 529 €	-21 113 €	-21 113 €
Emprunts et autres dettes	-	-	-
Opérations interservices	28 633 €	26 613 €	26 613 €
Total des ressources	2 104 €	5 500 €	5 500 €
Prélèvement sur fonds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-